



Rapport annuel

*sur la qualité et le prix
du service public d'élimination des déchets*

2014



Le mot du président

Madame, Monsieur,

Cela fait désormais un an que j'ai pris ma fonction de Président de votre service public de gestion des déchets. Ce service permet la collecte de tous vos déchets ménagers en porte-à-porte, en points de tri ou bien encore en déchèteries.

J'ai ainsi pu découvrir des infrastructures de qualité, des moyens techniques adaptés et surtout des agents motivés et soucieux de vous apporter un service public performant.

Attaché à l'amélioration continue et à la rigueur financière, indispensables au fonctionnement de tout service public, je me suis fixé pour objectif lors de ce mandat d'affirmer ce positionnement qui est désormais ancré dans l'ADN du SICTOMU.

Vos représentants délégués travaillent depuis plusieurs années à la maîtrise des dépenses. Ainsi, après cinq années de stabilisation, le taux de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a pu être baissé de 1% en 2014, tout en offrant un niveau de service toujours plus élevé sur l'ensemble des 34 communes de notre territoire.

Par exemple, le renouvellement de la double collecte des bacs de RestE durant l'été depuis 2013 en témoigne.

Également, la rénovation des trois déchèteries de notre territoire (Fournès, Lussan, Uzès), qui vise notamment à renforcer votre sécurité et à intégrer de nouvelles filières de valorisation des déchets.

Dans cette continuité, j'ai la conviction que c'est par la mise en place de solutions de proximité qu'il sera possible de répondre aux nombreux enjeux qui se présentent à nous. Je souhaite ainsi poursuivre le déploiement de nouveaux services qui vous permettront de moins jeter et de mieux trier tout en déployant une démarche d'optimisation de notre organisation...

Aussi, l'ensemble du SICTOMU, élus et agents, auront à cœur de poursuivre ces objectifs et je compte également sur chacun d'entre vous pour améliorer, toujours plus, nos performances en faveur de l'environnement.

Le Président du SICTOMU
Alain VALANTIN



Sommaire

Les faits marquants 2014	5
Présentation générale	6
Indicateurs de techniques	8
Données générales sur la collecte.....	8
La collecte sélective	10
Les déchèteries	12
Le ResTE = ordures ménagères résiduelles.....	14
Les services annexes	16
Le traitement des déchets	18
Données sur l'organisation.....	20
Les actions de prévention et d'information.....	22
Indicateurs financiers	24
Les principes de base.....	24
Le compte administratif 2014	25
Analyse financière par la méthode ComptaCoût.....	26
Montant annuel des principales prestations sur contrat	27
Glossaire	28

Les faits marquants 2014

Baisse du taux de TEOM de 1%

Élection d'une nouvelle assemblée délibérante au 12 mai 2014

Forte mobilisation suite aux inondations du 10 octobre avec la mise à disposition gratuite de bennes pour les communes sinistrées

Renforcement des moyens humains affectés aux déchèteries d'Uzès et de Fournès

Engagement des travaux de réhabilitation et de rénovation des 3 déchèteries du territoire

Renouvellement de la double collecte hebdomadaire des bacs individuels l'été

Projet pilote d'accompagnement d'un collège du territoire dans la gestion de ses déchets

Opération test de collecte hippomobile pour les verres des cafetiers et restaurateurs dans le centre-ville d'Uzès

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent document rapporte les indicateurs techniques et financiers du SICTOMU pour l'année 2014.

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

> Quelle sont les compétences du SICTOMU ?

Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé. Il a été créé en 1973. Son siège est basé depuis 2008 sur la commune d'Argilliers. Il s'étend sur 34 communes du Gard. En effet, deux Communautés de Communes (CC) lui confient la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour une partie de leurs territoires. Ainsi, le Syndicat a deux missions : la collecte et le traitement.

la compétence COLLECTE (en régie directe)

La partie COLLECTE est assurée en régie directe c'est-à-dire que le SICTOMU dispose de son propre personnel, structures (siège social, déchèteries, etc.) et équipement (bennes à ordures ménagères, camions grue, etc.).

Son organisation repose sur des services techniques et administratifs.

Au 31 décembre 2014, le SICTOMU comptait un effectif de **44** agents.

Le SICTOMU a mis en place des modes de collecte différents, adaptés aux types de déchets à collecter. (cf. indicateurs techniques)

la compétence TRAITEMENT (transférée)

La partie TRAITEMENT est assurée par Sud Rhône Environnement, un syndicat mixte basé à Beaucaire (30).

Ce transfert a débuté en 2002 et coïncide à la mise en place de la collecte sélective sur le territoire du SICTOMU.

Elle couvre le transport, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets collectés.

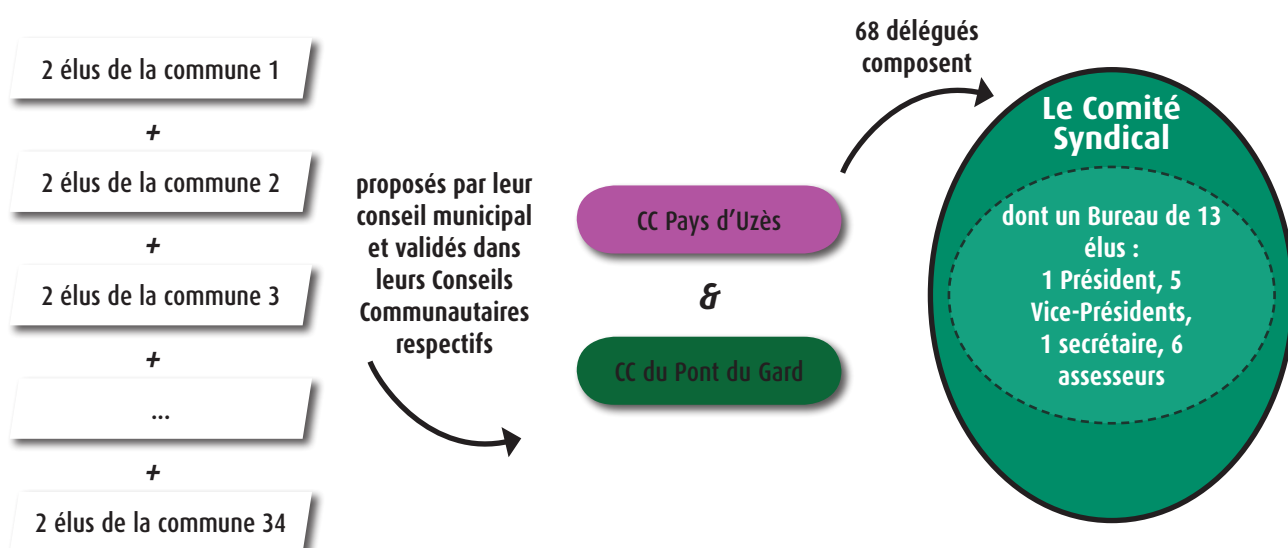
Le SICTOMU dispose de **4 représentants** élus au sein du comité syndical de Sud Rhône Environnement qui compte 7 collectivités adhérentes.

> Comment est dirigé le SICTOMU ?

En tant qu'établissement public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Conformément aux dispositions prévues par ses statuts, il est représenté par deux délégués « titulaires » pour chaque commune adhérente (et autant de délégués suppléants). Ces 68 élus composent l'assemblée délibérante, le comité syndical, qui vote les orientations du syndicat à l'occasion d'assemblées générales. Le mandat d'un élu du SICTOMU est le même que celui d'un conseiller municipal et communautaire : 6 ans.

Toutes les orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un Bureau désigné à l'occasion d'élections en comité syndical. Il est composé d'un Président, de 5 Vice-Présidents, d'un secrétaire et de 6 assesseurs.

Suite aux élections municipales de 2014, le SICTOMU a ainsi connu de nouvelles élections au 12 mai 2014 lors desquelles Alain Valantin a succédé à Maurice Bardoc à la fonction de Président.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

> Territoire et population du SICTOMU

source INSEE (population 2011 en vigueur au 1^{er} janvier 2014)

Population totale : **34 486** habitants

+1,29% par rapport à 2013

Commune la plus habitée : Uzès (9 058 hab.)

Commune la moins habitée : Vallérgues (141 hab.)

Superficie : **511,5** km²

Territoire semi-rural, touristique l'été

Densité de **67,4** habitants/km²

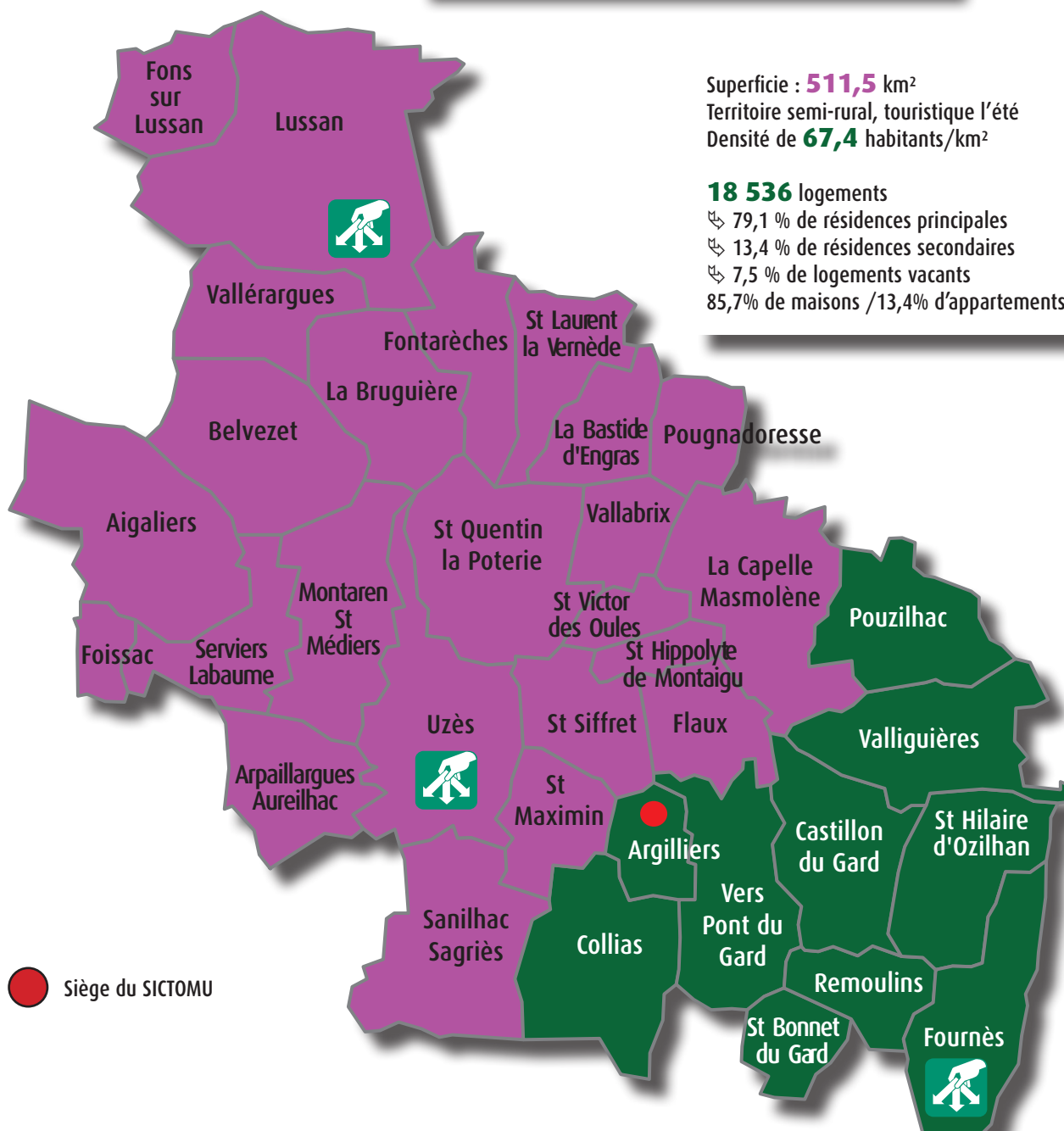
18 536 logements

↳ 79,1 % de résidences principales

↳ 13,4 % de résidences secondaires

↳ 7,5 % de logements vacants

85,7% de maisons /13,4% d'appartements



34 communes réparties dans **2** Communautés de Communes (CC)

↳ **24** communes appartenant à la CC Pays d'Uzès (sur 31 au total) pour **23 527** habitants

↳ **10** communes appartenant à la CC du Pont du Gard (sur 17 au total) pour **10 959** habitants

INDICATEURS TECHNIQUES

Les tonnages renseignés concernent les flux transitant par les équipements du SICTOMU.

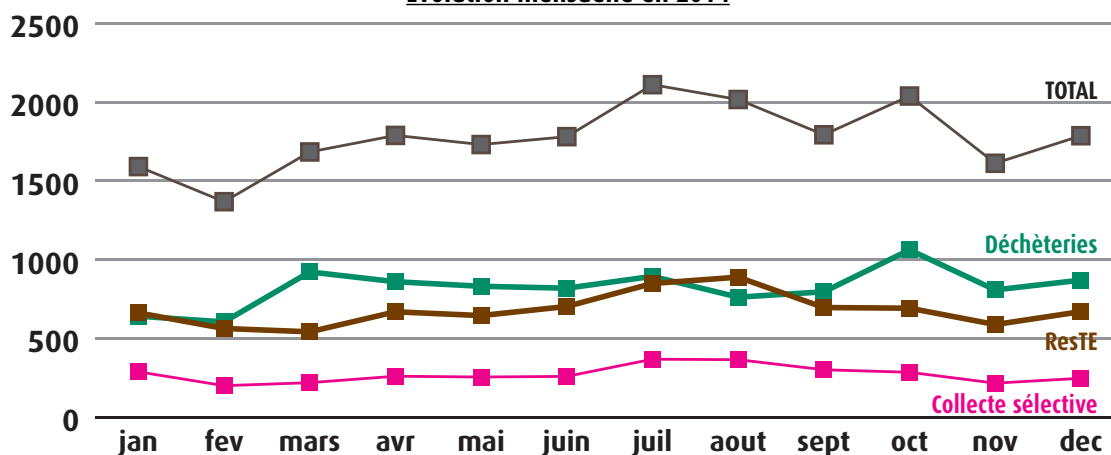
Données générales sur la collecte

> Tonnages collectés en 2014

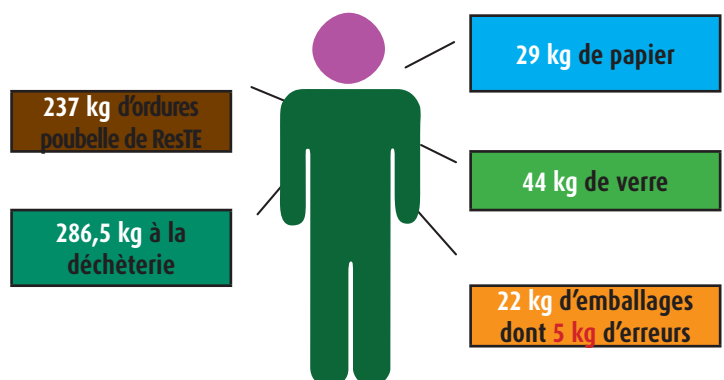
Déchets (t)	Total tonnes	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil-	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Ratio (kg/hab.)
Reste	8 169	662	563	542	669	645	703	849	889	696	692	588	670	237
Collecte sélective	3 194	285	198	216	254	249	251	359	351	294	279	213	245	93
Verre	1 433	123	80	97	110	119	104	176	186	138	118	81	101	42
Papier	1 003	97	68	69	86	67	82	101	85	88	100	80	80	29
Emballages	759	65	50	50	58	63	65	81	80	68	61	52	65	22
Total collecte	11 363	947	761	758	923	893	953	1207	1241	991	972	802	915	330
Cartons pro	225	22	18	14	13	19	17	24	23	12	27	19	16	6,5
Verre pro	69	3	3	3	5	6	8	9	14	7	5	3	2	2
Gravats	3 233	219	189	342	311	289	255	260	239	213	328	256	332	93,7
Végétaux	2 104	128	113	187	195	174	158	202	156	187	251	195	158	61,0
Déchets divers	2 064	143	138	166	158	172	171	192	167	157	270	177	153	59,9
Bois	1 006	60	77	79	91	93	72	123	94	75	107	76	58	29,2
Métaux	427	31	25	34	47	40	30	44	41	24	38	41	32	12,4
DEEE	309			69			75			82			84	9,0
Cartons	285	17	27	17	23	27	26	28	29	28	21	22	20	8,3
Plâtres	187	18	14	13	20	13	13	16	10	15	18	19	18	5,4
DMS	25	3	2	2	3	2	3	2	2	2	1	2	1	0,7
Huiles usagées	12		2	1	1		2	1	1	1	2		1	0,3
Batteries	9		1			1		2	1	1		1	2	0,2
Piles	3	1			1			1			1			0,1
Bouchons	2													0,1
Total déchèteries	9 666	619	589	909	849	812	805	871	740	784	1038	790	858	280
TOTAL GÉNÉRAL	21 323	1 591	1 371	1 684	1 790	1 731	1 784	2 112	2 017	1 793	2 041	1 613	1 791	618

Proportion des déchets valorisés : 61,87 %

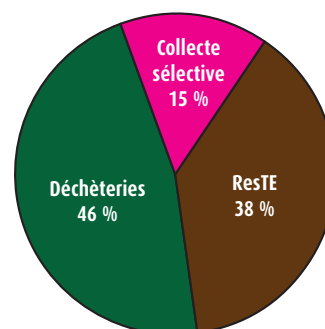
Évolution mensuelle en 2014



Un habitant du SICTOMU aura généré en 2014

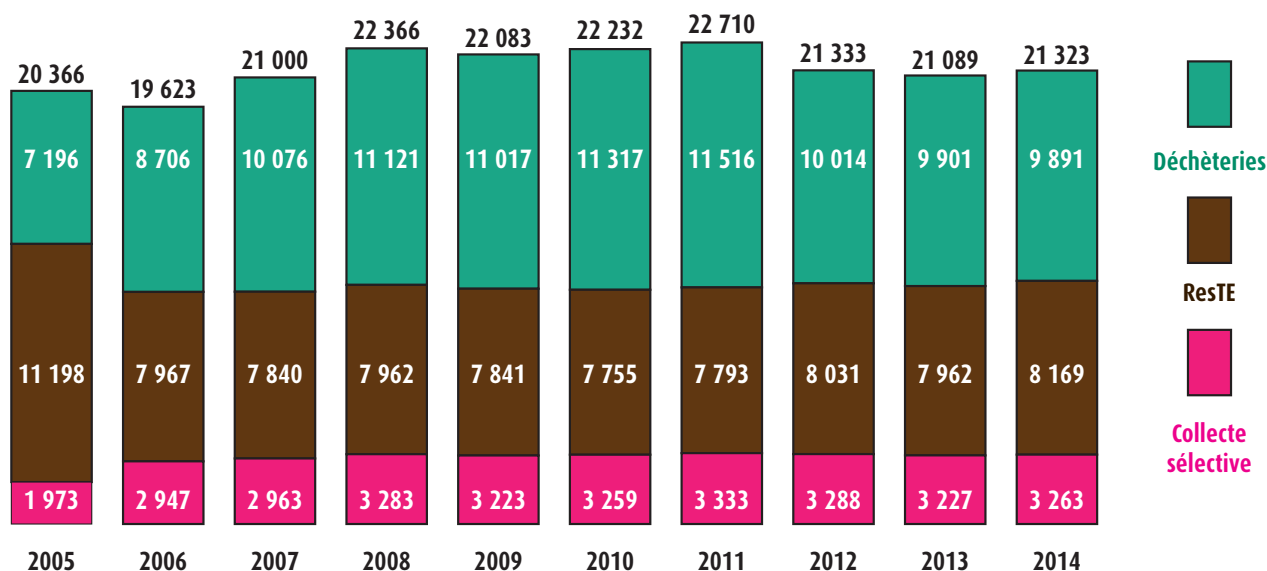


Répartition des tonnages par flux



INDICATEURS TECHNIQUES

> Évolution des tonnages depuis 2005



Commentaires :

- La collecte sélective comprend les tonnages de verre des professionnels collectés ;
- Les cartons des professionnels collectés lors de tournées spécifiques sont inclus dans les tonnages des déchèteries ;
- La mise en place de la collecte sélective et l'ouverture des déchèteries ont amené les usagers à modifier leur comportement ;
- La mise en place de la collecte à la source en 2006 avec des bacs individuels de ResTE a permis d'améliorer la collecte sélective et l'utilisation des déchèteries ;
- Les actions de prévention contribuent à la réduction de la production de déchets, notamment ceux apportés en déchèterie et de ResTE.

> Évolution des ratios globaux par habitant

kg/hab.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution 2013 / 2014
ResTE	390	277	273	277	251	243	239	242	234	237	+ 1,3%
Collecte sélective	67	96	103	112	101	100	100	97	93	95	+2,2%
Verre	35	43	46	49	49	48	49	49	42	44	+ 4,8%
Papier	25	39	40	45	39	40	39	35	30,5	29	- 4,9%
Emballages	7	15	17	18	17	17	18	19	20,5	22	+ 7,3%
Déchèteries	248	297	344	380	347	350	348	295	285	286,5	+ 0,5%
RATIO TOTAL	704	671	720	769	699	693	687	634	611	618	+ 1,1%
Population	28742	28742	28742	28742	31234	31852	32561	33250	34 047	34 486	+ 1,29%

Commentaires :

- Les usagers du SICTOMU trient beaucoup avec des ratios supérieurs à la moyenne ;
- Ces données sont à nuancer car :
 - Elles incluent les productions des professionnels et des établissements communaux et intercommunaux ;
 - Certains déchets sont réellement produits sur le territoire mais ne sont pas considérés dans ce calcul, le textile par exemple ;
 - Elles ne tiennent pas compte du fort afflux touristique en période estivale.

INDICATEURS TECHNIQUES

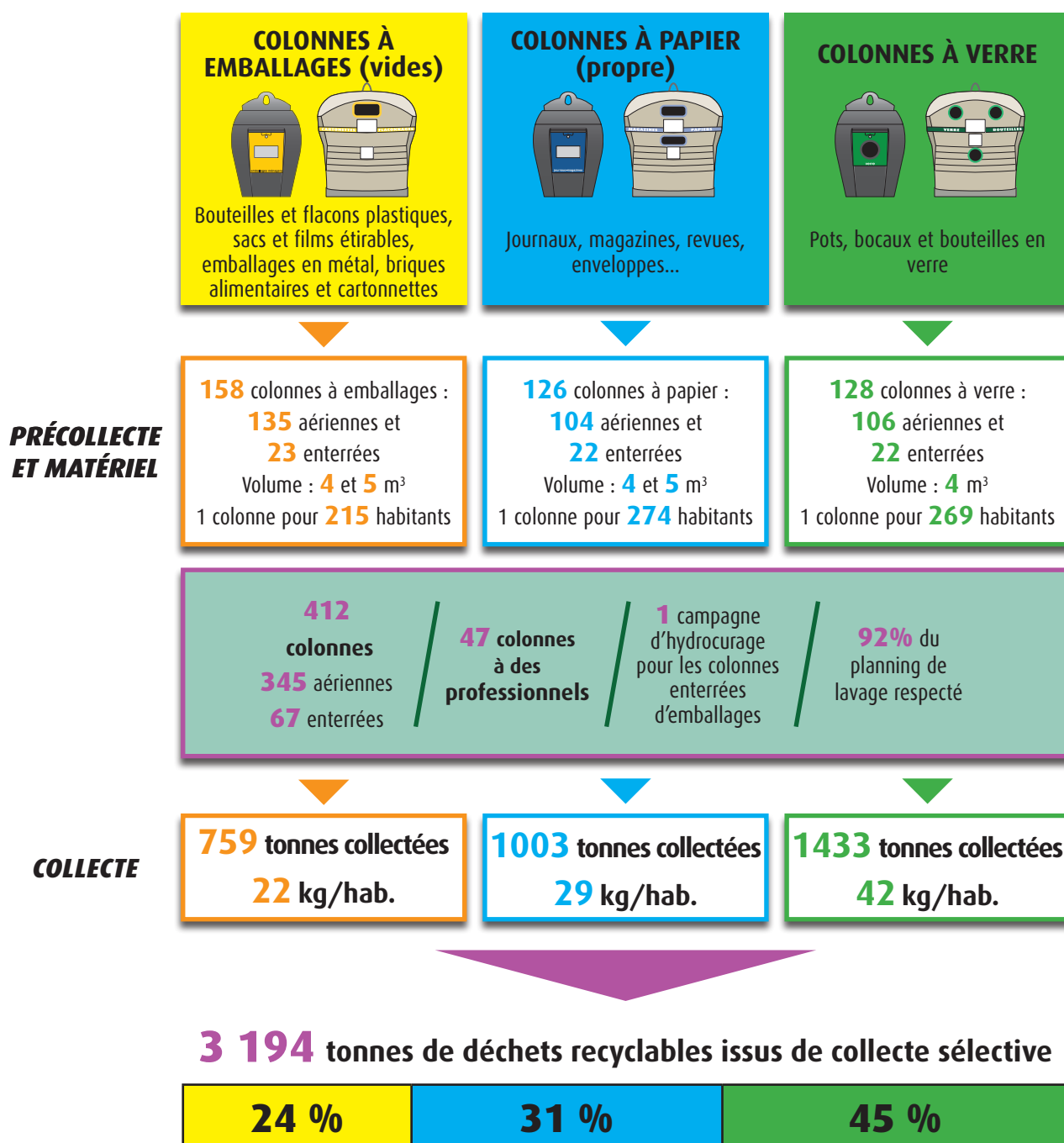
La collecte sélective

> Un mode de collecte unique : l'apport volontaire

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle prévoit la séparation de 3 flux différents : le verre, le papier et les emballages. Le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. En effet, les usagers se dirigent vers des points de tri accessibles à tous pour se débarrasser de ces catégories de déchets. Munis d'un camion grue, les agents du SICTOMU viennent ensuite vider chaque colonne. La fréquence de collecte est adaptée au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées notamment à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de 1 à 6 fois par semaine (C1 à C6).

L'ensemble de la population a accès à ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri sont enterrées ou aériennes.

> Données 2014



> Évolution des tonnages collectés dans les colonnes

POIDS TOTAL (t)	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution 2013 / 2014
Emballages	550	572	644	699	759	+ 9%
<i>dont refus estimé</i>	<i>190</i>	<i>217</i>	<i>143</i>	<i>179</i>	<i>173</i>	<i>- 3%</i>
Papier	1 261	1 269	1 171	1 040	1 003	- 4%
Verre	1 379	1 423	1 406	1 420	1 433	+ 1%
TOTAL	3 190	3 264	3 222	3 160	3 194	+ 1%

kg/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution 2013 / 2014
Emballages	17	18	19	20,5	22	+ 7%
Papier	40	39	35	30,5	29	- 5%
Verre	43	44	24	42	42	-
TOTAL	100	100	97	93	93	-
Population INSEE	31 852	32 561	33 250	34 047	34 486	+ 1%

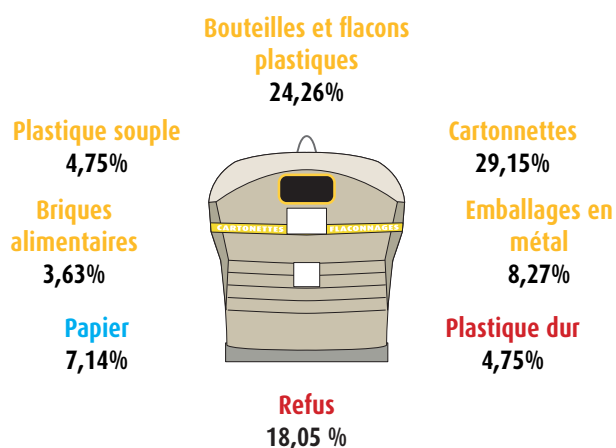
Entre 2013 et 2014, on constate un report du poids collecté dans les colonnes bleues vers les colonnes à emballages. Ce phénomène, enclenché dès 2012 s'explique par le changement de consigne pour la cartonnnette qui est à placer avec les emballages et non plus avec le papier propre. Le verre quant à lui est relativement stable.

> Qu'a-t-on trouvé dans les colonnes en 2014 ?

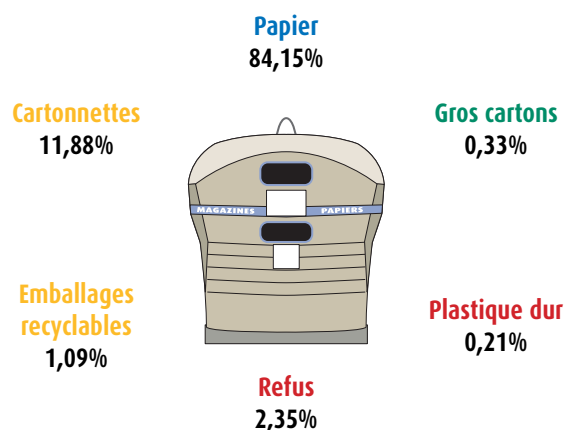
La qualité du tri des déchets représente un enjeu majeur car les erreurs constatées dans les colonnes ont un impact négatif environnemental (les refus ne sont pas valorisés) et financier (pénalités de refus appliquées, taxe sur les activités polluantes). Un suivi du contenu des poubelles est ainsi effectué, notamment pour les emballages et le papier.

Sur la base d'échantillonnages réguliers, il apparaît que les colonnes bleues et jaunes contiennent les déchets suivants :

Composition des colonnes à emballages en 2014



Composition des colonnes à papier en 2014



Le taux de refus enregistré dans les colonnes emballages est en constante baisse depuis 2011. De 33,38% en 2011, les erreurs ont successivement représenté 28,00% en 2012, puis 25,57% en 2013 et **22,80%** en 2014. Cette amélioration peut s'expliquer par différents facteurs. La mise à niveau du parc de colonnes avec un maillage adapté, l'actualisation des supports de communication ou encore l'accroissement des actions de sensibilisation en font partie. Le civisme et l'appropriation du geste de tri également.

Les déchèteries

> L'organisation

Les usagers peuvent se rendre en déchèterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques, etc. Sur le territoire du SICTOMU, 3 déchèteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchèterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages, les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle). Les apports sont limités à 1 m³ par jour et 3 m³ par semaine.

Afin d'offrir davantage de proximité, une déchèterie mobile est également placée tous les 15 jours à Saint Quentin la Poterie depuis la fin 2012. Des prestations ponctuelles ont également été réalisées sur les communes de Serviers Labaume et d'Aigaliers.

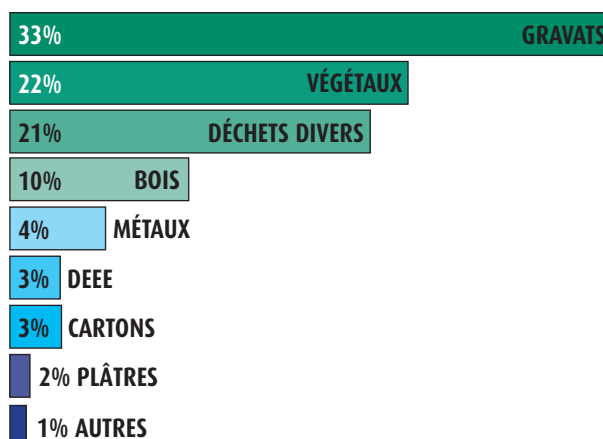
Le SICTOMU déploie par ailleurs un compacteur mobile qui effectue des rotations sur l'ensemble des sites. Ce procédé permet d'optimiser les transports des bennes.

Pour 8 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions pour l'utilisation des déchèteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint-Marcel de Carreiret par les habitants du territoire.

> Tonnages 2014 par flux des déchèteries gérées par le SICTOMU

Matériaux (en tonnes)	2013	2014	Évolution 2013/2014
Gravats	3 515	3 233	- 8%
Végétaux	2 019	2 104	+ 4%
Déchets divers	2 077	2 064	- 1%
Bois	925	1 006	+ 9%
Métaux	409	427	+ 4%
DEEE	251	309	+ 23%
Gros cartons	261	285	+ 9%
Plâtres	165	187	+ 13%
DDS	57	25	- 56%
Huiles usagées	14	12	- 14%
Batteries de véhicules	4	9	+ 105%
Piles et accumulateurs	2	3	+39%
Bouchons	2	2	-
TOTAL	9 702	9 666	- 0,37%

> Répartition des flux



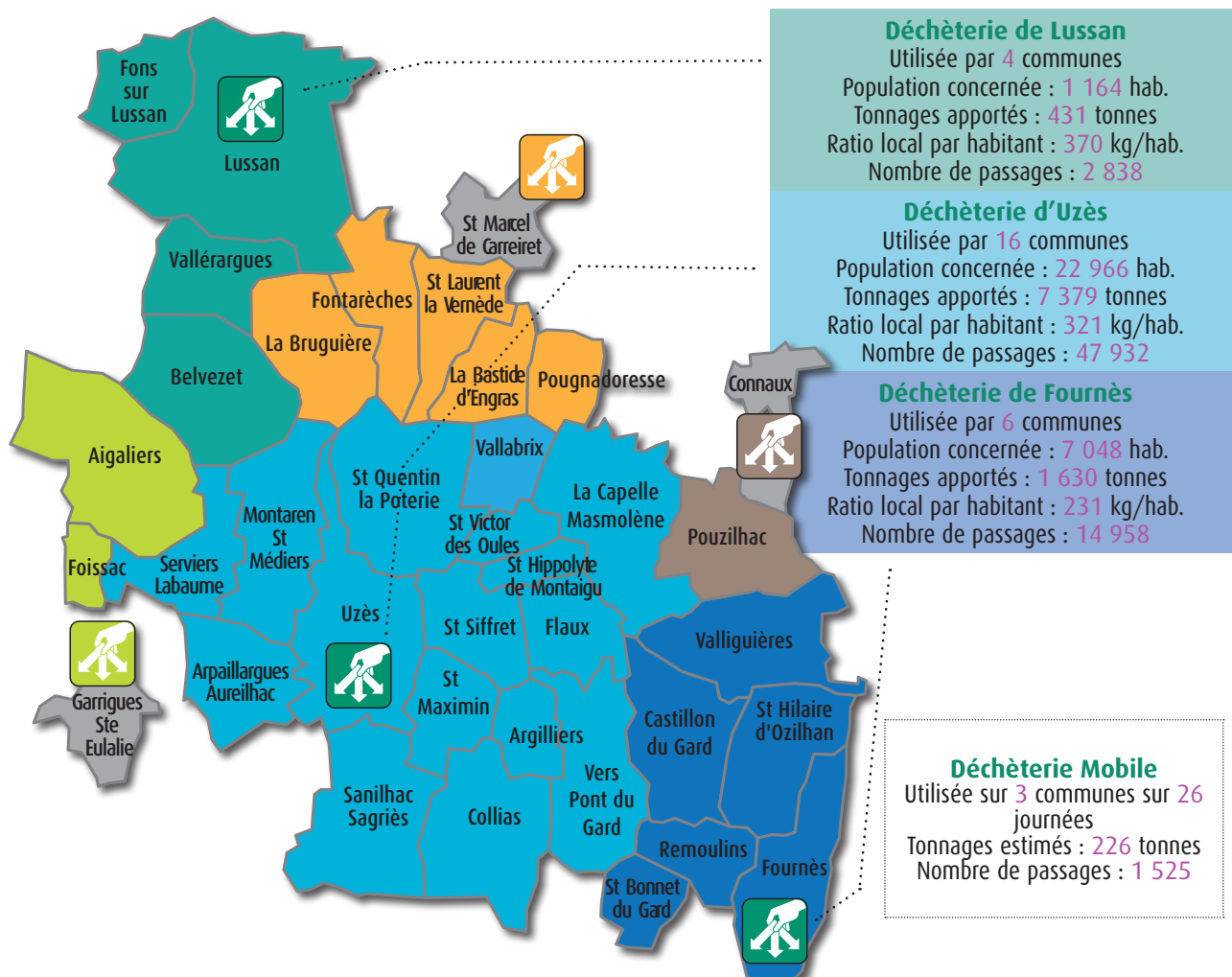
DDS : Déchets Diffus Spécifiques (cartouches d'encre, ampoules, peinture...) / DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

> Fréquentation et tonnages des déchèteries gérées par le SICTOMU

	Site	2013	2014	Évolution 2013/2014	Proportions 2014
Nombre de passages	Uzès	46 447	47 932	+ 3%	69%
	Fournès	14 605	14 958	+ 2%	22%
	Lussan	3 015	2 838	- 6%	4%
	Dech. Mobile	1 705	1 525	- 11%	2%
	Total	65 772	69 053	+5%	100%
Tonnages apportés	Uzès	7 658	7 379	- 4%	76%
	Fournès	1 586	1 630	+ 3%	17%
	Lussan	298	431	+ 45%	4%
	Dech. Mobile	161	226	+ 40%	2%
	Total	9 702	9 666	- 0,37 %	100%

INDICATEURS TECHNIQUES

> Données 2014 du territoire



Déchèteries sous convention

<p>Déchèterie de Garrigues Sainte Eulalie Gérée par la Communauté de Communes Pays d'Uzès Utilisée par 2 communes Population concernée : 932 hab. Tonnages estimés : 217 tonnes Nombre de passages : 1 012</p>	<p>Déchèterie de Saint Marcel de Carreiret Gérée par le SITDOM GARD RHODANIEN Utilisée par 5 communes Population concernée : 1 749 hab. Tonnages estimés : 598 tonnes</p>	<p>Déchèterie de Connaux Gérée par le SITDOM GARD RHODANIEN Utilisée par 1 commune Population concernée : 627 hab. Tonnages estimés : 431 tonnes</p>
---	--	---

> Données générales

- Tonnage total déposé dans les déchèteries du territoire et celles sous convention : **10 912** tonnes dont 1 246 tonnes pour celles sous convention
- Ratio par habitant rapporté au total déposé : **316** kg/hab.
- Nombre total de passages sur les 3 déchèteries du territoire : **65 728** passages
- Nombre de flux triés en déchèteries : jusqu'à **13** flux
- Cartes créées en 2014 pour les 3 déchèteries du territoire : **1 610** « ménages » et **8** « pro »
- Apports des ménages dans les 3 déchèteries du territoire : **62 609** apports pour **8 622** tonnes
- Apports des communes dans les 3 déchèteries du territoire : **2 107** apports pour **700** tonnes
- Apports des autres professionnels : **1 012** apports pour **344** tonnes

Le ResTE = ordures ménagères résiduelles

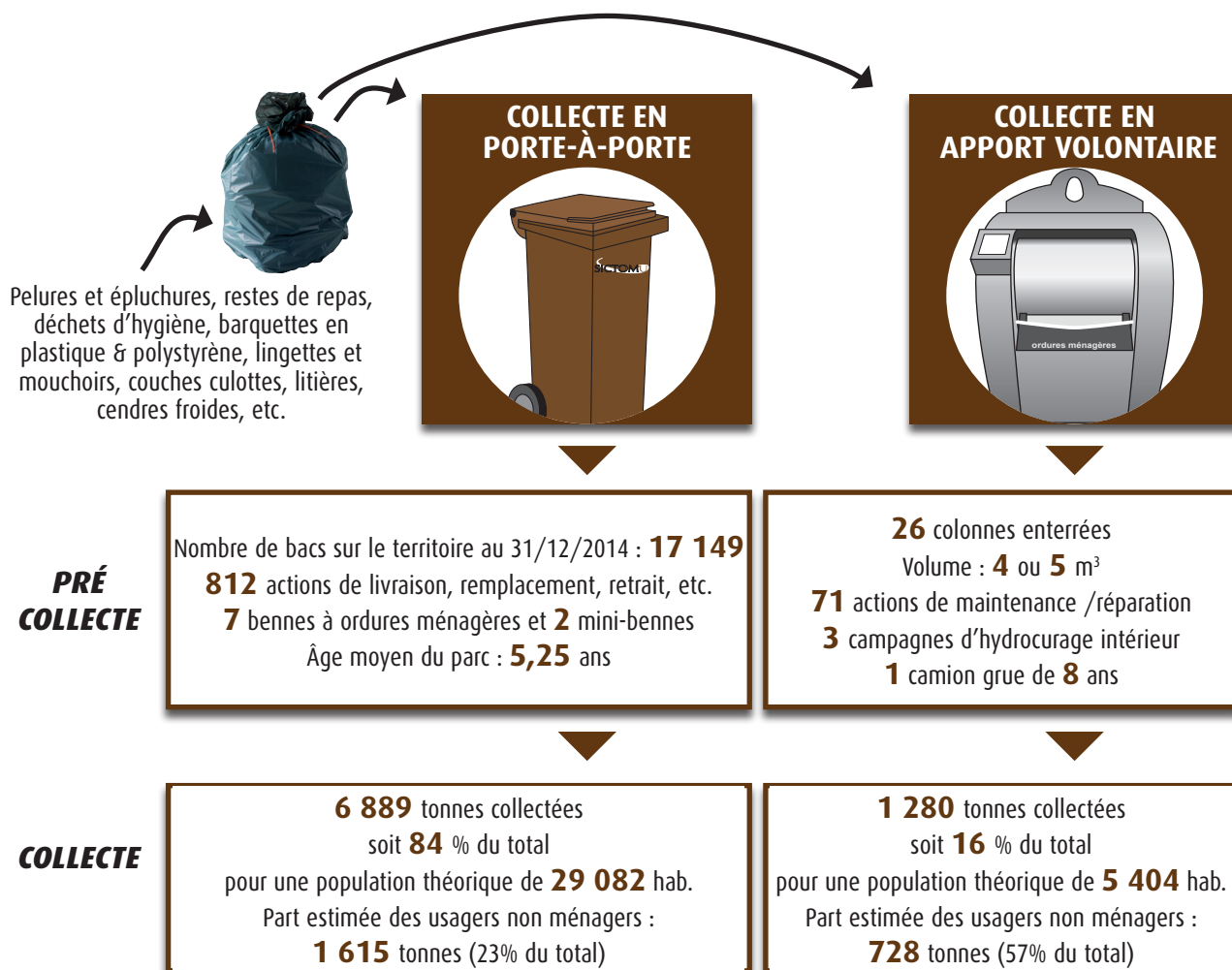
> Une collecte en porte-à-porte pour les usagers équipés de bacs

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de ResTE (RÉSIdus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer dispose de son propre bac. Le volume du bac varie en fonction du nombre d'habitants par foyer. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs et les usagers non ménagers peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

Après une opération pilote durant les mois de juillet et août 2013, une **double collecte hebdomadaire** des bacs de ResTE des ménages a été planifiée sur l'ensemble de son territoire. Ce service a été renouvelé du 30 juin au 30 août 2014. Cette action qui avait été fortement appréciée des usagers vise à réduire les nuisances (olfactives, parasites) connues lors des fortes chaleurs et à faire face à l'afflux des visiteurs en période estivale.

> Une collecte en apport volontaire pour certaines zones

Parallèlement, des colonnes enterrées de ResTE ont été installées pour des zones spécifiques, dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médiars, Saint Maximin, Saint Quentin la Poterie, Saint Siffret, Serviers Labaume et Uzès sont équipées de ce type de dispositif depuis 2006. Suite au nouveau marché pour la fourniture de colonnes, certains matériels vétustes ont été remplacés et de nouvelles colonnes enterrées ont été installées sur les communes de Collias et Castillon du Gard. La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller jusqu'à 8 fois par semaine (C8) selon le lieu et la période.



TONNAGE TOTAL COLLECTE EN 2014 : 8 169 TONNES

INDICATEURS TECHNIQUES

> Informations détaillées sur l'équipement

Les interventions sur les bacs

Pour permettre la collecte des déchets de RestE en conteneurisation individuelle, les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants. En 2014, **812** interventions ont été réalisées (contre 1 173 en 2013) avec **91,9%** des demandes traitées en moins de 5 jours :

- ↪ **319** mises en place de nouveaux bacs et **41** compléments de bacs ;
- ↪ **144** changements de capacité ;
- ↪ **60** changements ou réparations de bacs cassés ou brûlés ;
- ↪ **47** remplacements de bacs volés ;
- ↪ **112** actions suite à des vérifications terrains ;
- ↪ **148** retraits de bacs.

Le parc des bacs de RestE au 31/12/2014

↪ **17 149** dispersés sur le territoire dont **966** pour les professionnels.



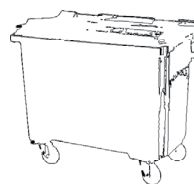
10 911 bacs 120 litres
(dont 160 bacs «pros»)



4 680 bacs 240 litres
(dont 165 bacs «pros»)



1 513 bacs 340/360 litres
(dont 641 bacs «pros»)



45 bacs 4 roues
660 litres

↪ Dotation totale en bacs de **2 999 920** litres.

Les communes équipées de colonnes enterrées de RestE au 31/12/2014

Uzès : 15

Saint Quentin la poterie : 4

Montaren Saint Médiars : 2

Serviers Labaume : 1

Castillon du Gard : 1

Collias : 1

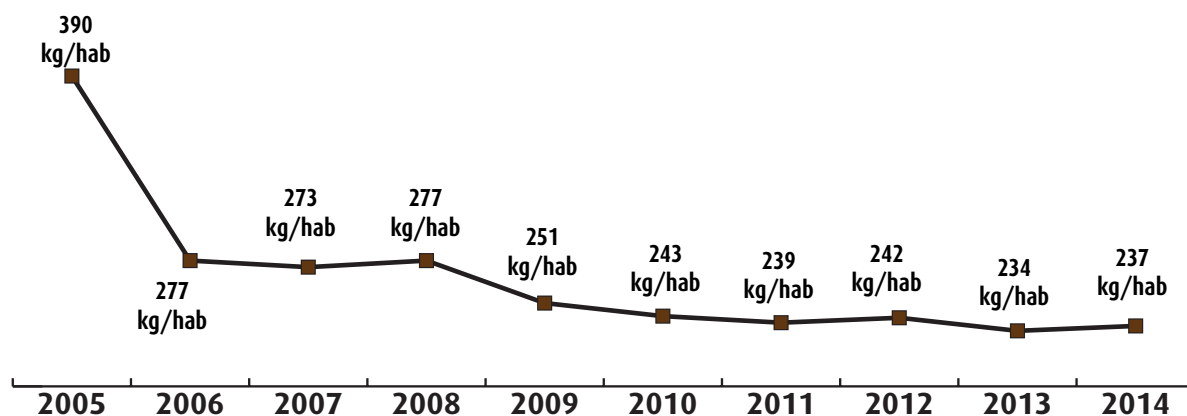
Saint Maximin : 1

Saint Siffret : 1

> Évolution du tonnage total collecté depuis 2005 (en tonnes)

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution 2013/2014
11 198	7 967	7 840	7 962	7 841	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	+ 3%

> Évolution poids par habitant collecté depuis 2005 (en kg)



L'année 2006 correspond à la mise en place de la collecte à la source qui semble avoir eu pour effet de davantage responsabiliser les usagers dans leur geste du tri. En effet, on constate que ce système a coïncidé à une augmentation des flux apportés en déchèteries et aux colonnes de tri.

Les services annexes

Outre la collecte sélective, la collecte du ResTE et les déchèteries, le SICTOMU a déployé des services annexes pour :

- offrir davantage de proximité aux usagers ;
- favoriser des gestes de prévention des déchets ;
- limiter les erreurs de tri ;
- récupérer des déchets nécessitant un traitement adapté.

> ENCOMBRANTS : un ramassage pour certaines communes

Pour certaines communes qui sont éloignées des déchèteries, une collecte à domicile des encombrants est organisée sur réservation effectuée auprès des mairies concernées. Durant la période d'octobre à mai, les communes qui en bénéficient sont celles de Flaux, la Capelle et Masmolène, St Quentin la Poterie, St Hippolyte de Montaigu, St Victor des Oules et Vallabrix. Ces encombrants sont apportés à la déchèterie d'Uzès.

Nombre de tournées : **24** (19 en 2013)

Poids collecté : **18 t** (14,9 t en 2013)

> TEXTILE : déploiement de bornes sur tout le territoire

Constituant une part importante des déchets retrouvés dans les bacs de ResTE et aux pieds des colonnes, le textile, le linge de maison et les chaussures sont pourtant valorisables. Pour offrir davantage de proximité, le SICTOMU dispose d'une convention avec EcoTextile pour mettre en place des bornes prévues à cet effet et venir les collecter. Ainsi en 2014, 20 communes disposent au moins d'un conteneur.

Nombre de bornes textiles : **37** (37 en 2013)

Poids détourné : **97,8 t** (62 en 2013)

> PILES ET ACCUMULATEURS : des points de collecte multipliés

Pour permettre aux usagers de ne pas se déplacer pour de si petits déchets et les encourager à ne pas les jeter dans les bacs de ResTE, de nombreux collecteurs de piles et petites batteries ont été installés dans des écoles, des mairies, des commerces, etc.

Collecteurs de piles : **65** (63 en 2013)

Poids détourné : **2 t** (2 t en 2013)

> MANIFESTATIONS : un accompagnement global

Dans la mesure où les manifestations génèrent beaucoup de déchets, le SICTOMU propose désormais de nombreux services pour accompagner les organisateurs et faciliter le tri. Ainsi, des bacs pour les emballages, des corbeilles bi-flux ou encore des gobelets réutilisables ont été proposés tout au long de l'année.

Actions couvertes : **65** (57 en 2013)

74 bacs à emballages, 22 colonnes de tri, 22 corbeilles bi-flux mises à disposition

> ADMINISTRATIONS : du matériel mis à disposition

Pour aider les administrations publiques (communes, communautés de communes, offices du tourisme, etc.) à bien gérer leurs déchets, un plan de communication avait été spécialement conçu dès 2012 avec des réunions, des supports de communication, des offres de services et de matériel et des actions de sensibilisation. Le SICTOMU offre par ailleurs un accompagnement étroit auprès de ces cibles en leur mettant à disposition notamment des supports pour mieux trier leurs déchets.

Nombre d'établissements concernés : **115** (113 en 2013)

Sacs krafts pour le tri du papier distribués : **1 100** (3 294 en 2013)

> VERRE DES PROFESSIONNELS : une collecte sur Uzès

Considérant les volumes importants de verres jetés par certains professionnels, le SICTOMU a mis en place depuis 2006 une collecte du verre issu des cafetiers et restaurateurs d'Uzès. Il leur est mis à disposition des sacs de verre de 50 litres à sortir avant le passage des agents. Cette collecte est organisée 1 fois par semaine en « basse saison » et 2 fois par semaine l'été. Pour accompagner la cible concernée par ce tri, une distribution gratuite de rouleaux de 25 sacs est assurée.

Rouleaux de sacs distribués : **298** (297 en 2013)

Poids collecté : **69 t** (69 tonnes en 2013)

> CARTONS DES PROFESSIONNELS : une collecte sur 4 communes

Depuis 2006, le SICTOMU pratique la collecte des gros cartons d'emballages des professionnels à Uzès, St Quentin la Poterie, Remoulins et Vers Pont du Gard. Une à deux collectes par semaine sont organisées selon les communes.

Points de collecte : **92** (112 en 2013)

Poids collecté : **225 t** (199 tonnes en 2013)

> PLASTIQUES AGRICOLES : des campagnes de récupération dans les déchèteries

Afin de permettre aux agriculteurs de se débarrasser de leurs plastiques agricoles, le SICTOMU a passé une convention avec l'organisme ADIVALOR qui reprend lors de 3 campagnes spécifiques, selon la saison, les paillages clairs, les paillages couleurs et les films de serre.

Nombre de campagnes : **3** (3 en 2013)

Poids collecté : **9,5 t** (8,5 tonnes en 2013)

> DÉCHETS DE SOINS : récupération en pharmacie

Les déchets de soins à risque infectieux (DASRI) sont des déchets dangereux et ne doivent pas être mélangés avec le ResTE pour des raisons tant sanitaires que de traitement. Les pharmacies du territoire ont ainsi des conventions qui prévoient une récupération de ces déchets spécifiques. Cela permet donc d'isoler seringues, déchets piquants et autres pochettes de transfusion...

> LA GESTION DES USAGERS NON MÉNAGERS

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire provenant des ménages, mais aussi d'usagers non ménagers. Ces déchets en question, produits dans le cadre d'une activité, peuvent être collectés s'ils ne modifient pas le fonctionnement de collecte.

À ce titre, le SICTOMU assure son service de collecte et de traitement des déchets pour de nombreuses structures : commerces, campings, restaurants, établissements publics, etc.

Il convient de noter les éléments suivants pour les usagers non ménagers :

- ils disposent d'un ou plusieurs bacs ou utilisent les colonnes enterrées pour le ResTE selon leur emplacement ;
- ils utilisent les mêmes colonnes de tri que les ménages pour les déchets recyclables hormis certains gros producteurs (campings par exemple) qui sont équipés de leurs propres conteneurs et que le SICTOMU vient collecter ;
- Le SICTOMU assure la collecte de 6 campings d'avril à octobre. La fréquence de collecte varie d'une à quatre fois par semaine, selon la période.
- les apports en déchèteries des usagers non ménagers sont payants ;
- le financement de l'élimination de leurs déchets est différent des ménages (redevance spéciale - cf. p 24).

Nombre d'usagers non ménagers collectés par le SICTOMU au 31/12/2014 : **668** établissements :

- **340** établissements équipés de bacs ;
- **338** utilisant les colonnes enterrées.

Pour 2015, il n'y a pas d'évolution prévisible de l'organisation de collecte.

Le traitement des déchets

> Synthèse du champ de compétence

Gérée directement par le SICTOMU			Actions transférées à Sud Rhône Environnement		
Compétence COLLECTE			Compétence TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation et traitement des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire, dans les déchèteries	Pour certains flux	Pour certains flux	La filière de traitement varie selon le flux	

> Que deviennent les déchets collectés?

Certaines familles de déchets transitent le quai de transfert et/ou par un centre de tri. Selon sa nature, un déchet sera ensuite recyclé, transformé en compost ou encore enfoui.

> Un quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à SRE, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert basé à son siège d'Argilliers. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leur site de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du ResTE et des gros cartons des professionnels.

> La compétence « traitement » transférée

Si la partie collecte est assurée en régie directe, le SICTOMU a transféré la compétence traitement depuis 2002 à un autre syndicat mixte : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend les étapes allant du transport des déchets et jusqu'à leur élimination. Basé à Beaucaire (30), SRE a ainsi pour mission d'optimiser les solutions de transport, de tri et de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées (cf. page suivante).

> Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10 m³ à 30 m³ et sont ensuite amenés vers leur filière de traitement ou leur centre de tri. C'est SRE qui contracte avec des sociétés de transport pour l'acheminement de ces bennes. En 2014, les sociétés Pasini, Jacky Gentes et JPM ont été employées.

> Un centre de tri pour certains déchets

Étant mélangés avec d'autres familles, certains déchets sont triés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30) pour pouvoir ensuite être mis en balles et envoyés vers leur filière de valorisation. Ce sont les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier ainsi que les gros cartons y sont amenés.

La capacité de l'unité de tri des emballages est de **5 000** tonnes par an dont 2 500 tonnes apportées par SRE en 2014. Avec 759 tonnes de déchets à trier sur ce site, le SICTOMU a donc représenté **15%** du tonnage total pouvant être traité.

La capacité de l'unité de tri des cartons et de papier est de **7 000** tonnes par an dont 3 700 tonnes apportées par SRE. Avec 759 tonnes de déchets à trier sur ce site, le SICTOMU a donc représenté **22%** du tonnage total pouvant être traité.

> Le tri mécano-biologique pour le ResTE

Les déchets de Reste sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire qui dispose d'une unité mécano-biologique visant à obtenir du compost à partir des sacs noirs collectés dans les bacs marron. Par ce procédé, **37,8%** des déchets de ResTE collectés en 2014 ont pu être transformés en compost. Les **62,2%** restants sont en revanche amenés à Bellegarde pour être enfouis. La capacité de cette unité est de **36 500** tonnes par an dont 31 000 par SRE. Avec 8 169 tonnes en 2014, le SICTOMU a donc représenté pour **22%** du tonnage total pouvant être traité.



Quai de transfert basé à Argilliers



Centre de tri Ecoval30 basé à Beaucaire

INDICATEURS TECHNIQUES

> Le devenir des déchets du SICTOMU par flux en 2014

Déchets	Prestataire de service	Lieu(x) de traitement	Type de Traitement
Batteries de véhicules	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Bois	SITA Sud	Marguerittes (30)	Recyclage + chauffage
Bouteilles, flacons en plastique	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Briques alimentaires	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Cartonnettes	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS	Mornant (69)	Dépollution
DMS	CHIMIREC ou ECO DDS	Plusieurs sites	Régénération puis valorisation
Déchets de plâtre	SITA Sud	Bellegarde (30)	Enfouissement
Déchets divers	SITA Sud	Bellegarde (30) ou Entraigues (84)	Enfouissement
DEEE	ECOSYSTEMES	Plusieurs sites	Dépollution + recyclage
Emballages en métal	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	Concassage pour la voirie
Gros cartons	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Huile de friture	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Huile minérale	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Métaux	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Papier	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Piles	SCRELEC	Plusieurs sites	Dépollution + incinération
ResTE	Ecoval30	Beaucaire (30) ou Bellegarde (30)	Compostage ou enfouissement
Végétaux	Ecoval30	Beaucaire (30)	Compostage
Verre	Verreries du Languedoc	Vergèze (30)	Recyclage

> En 2014, sur le territoire du SICTOMU

Sur 100 kg de déchets déposés aux colonnes ou mis dans les bacs de ResTE

53 kg

valorisés grâce à la collecte sélective et à la valorisation matière du ResTE :

- ↪ **13 kg** de **VERRE** recyclés en bouteilles et bocaux en verre
- ↪ **13 kg** de **PAPIERS** et d'**EMBALLAGES** recyclés cartons, casseroles, boîtes de conserve, vêtements, etc.
- ↪ **27 kg** de **ResTE** transformés en compost

47 kg

enfouis car ils n'ont pu être valorisés

- ↪ **45 kg** de **ResTE** non compostables
- ↪ **2 kg** d'**erreurs de tri** qui ont été enfouis

Sur 100 kg de déchets déposés en déchèterie

75 kg

valorisés grâce au tri effectué dans les déchèteries

- ↪ **33 kg** de **GRAVATS** concassés pour la voirie routière
- ↪ **22 kg** de **VÉGÉTAUX** broyés et transformés en compost
- ↪ **10 kg** de **BOIS** recyclés en meubles ou utilisés pour le chauffage
- ↪ **4 kg** de **MÉTAUX** recyclés en carters de voitures, caddies de supermarchés, etc.
- ↪ **3 kg** de **GROS CARTONS** recyclés en cartons ondulés
- ↪ **3 kg** de **DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES** dépollués et recyclés

25 kg

enfouis car ils n'ont pu être valorisés

- ↪ **25 kg** de **déchets divers et de déchets spéciaux**

Données sur l'organisation

> L'effectif du SICTOMU

Au 31 décembre 2014, le SICTOMU comptait un effectif de **44** personnes dont 36 titulaires de la fonction publique territoriale et 3 stagiaires.

Ce personnel se partage les tâches afférentes aux missions du syndicat autour des métiers suivants :

- Direction des services ;
- Services techniques : responsables techniques, agents de collecte, chauffeurs de bennes et mini-bennes, grutiers, agents de maintenance et d'entretien, mécaniciens, gardiens de déchèteries ;
- Services administratifs : secrétariat & accueil, responsable de gestion budgétaire et comptable, responsable des ressources humaines, conseiller juridique, responsable aux professionnels, chargée de prévention et responsable communication.

> Un système d'astreintes

Instaurée en 2011 pour offrir davantage de réactivité aux problèmes de collecte rencontrés les week-ends notamment, le dispositif d'astreintes a été revu dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue avec une organisation à 2 niveaux : responsable et opérationnelle. Les astreintes suivantes ont par conséquent été conduites en période estivale, quand l'afflux de population est la plus importante :

- Une astreinte **responsable** les week-ends et jours fériés dont le numéro a été communiqué à l'ensemble des communes ;
- Une astreinte « **grutier** » pour assurer la continuité du service de collecte des colonnes en cas de problèmes ;
- Une astreinte **mécanique**.

> Professionnalisation des agents

Chaque année, un plan de formation est réalisé pour l'ensemble du personnel du SICTOMU. En 2014, les formations ont représenté un volume **594 heures** dispensées pour 689 heures en 2013. Parmi les formations suivies : prévention des risques liés à l'activité physique, secourisme du travail et recyclage, FIMO, permis C, assistant prévention, formations d'intégration.

> Les « procédures qualité »

Ces procédures internes aspirent à une démarche d'amélioration continue. Elles se concrétisent notamment par des règles à appliquer ou par une série de documents à renseigner pour les services administratifs et techniques. Ces documents sont ensuite centralisés pour une analyse qui visera à mettre en place des actions correctives et à améliorer la qualité du service et les conditions de travail. Parmi ces documents, il est question de renseigner des fiches de suivi des tournées, des fiches de vérification avant départ ou encore d'enregistrer les réclamations des usagers.

> Indicateurs sur la qualité du service : le fichier réclamations

Document interne essentiel, le fichier de réclamations clients recense toutes les sollicitations faites par les ménages, les professionnels ou les communes. Il s'agit de traiter pour des anomalies constatées (débordements de colonne, bacs non collectés, etc.) . Ces fiches de réclamations sont renseignées et données à l'agent responsable du service concerné. Cela permet d'avoir une meilleure réactivité d'une part, et d'établir un suivi de la satisfaction client d'autre part.

En 2014, ce sont **492** réclamations qui ont été enregistrées. 51% de ces remontées provenaient des ménages. 50% des réclamations concernaient la collecte en porte-à-porte tandis que 38% relevaient de la collecte en apport volontaire. L'effet de saisonnalité en période estivale est à souligner puisque le pic de ces réclamations survient durant les mois de juin à septembre.

> Mesures relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail

Vecteur essentiel de la santé de la structure, le SICTOMU a défini des règles strictes en termes d'hygiène et de sécurité. En ce sens, ses agents bénéficient :

- D'Équipements de Protection Individuelle (EPI). En compléments des vêtements de travail, ce matériel doit être porté en permanence pendant la durée du travail. Le lavage de ces EPI est confié à une société privée dans le cadre d'un marché qui a été attribué à la société ELIS PROVENCE ;
- D'un assistant de prévention dont la mission est notamment d'assister et conseiller le SICTOMU :
 - pour prévenir les dangers pouvant compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
 - pour améliorer l'organisation et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail ;
 - pour faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques de résolution ;
 - pour veiller à l'application des prescriptions législatives et réglementaires.
- De procédures métiers : adaptées à chaque poste, ces procédures visent à améliorer la prévention des risques professionnels.

Indicateurs et ratios de sécurité	SICTOMU 2013	SICTOMU 2014	Chiffres nationaux CRAM 2012
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	5	5	
Nombre total de jours d'accidents avec arrêt de travail	125	137	
Taux de fréquence	63,60	53,62	46,50
Taux de gravité	1,59	1,47	3,10
Durée moyenne d'un accident de travail (en jours)	25	27,40	67,75

Taux de fréquence =
 (nb d'accidents de travail avec arrêt / nb d'heures travaillées) x 1 million

Taux de gravité =
 nb de jours d'arrêt de travail / nb d'heures travaillées) x 1000

Durée moyenne d'un accident de travail =
 nb de jours d'arrêts de travail / nb d'accidents

En 2014, il convient de préciser qu'un accident de trajet a représenté **63%** du nombre de jours total d'arrêt. Les indicateurs de gravité sont inférieurs à la moyenne nationale.

> Indicateurs sur l'environnement

Le SICTOMU a entrepris un suivi des consommations d'énergie afin d'en contrôler son impact et d'adapter son fonctionnement selon les résultats.

En 2014, la consommation de carburant pour l'ensemble des véhicules du SICTOMU (lourds et légers) a atteint **136 771 litres** (contre 123 259 litres en 2013). Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de la fréquence de vidage des colonnes et par des tests effectués sur l'organisation des tournées.

Le kilométrage parcouru total par les véhicules lourds de collecte est estimé à **205 680 km** :

- Camions grues pour la collecte en apport volontaire : **75 046 km**
- Bennes à ordures ménagères et mini-bennes pour la collecte en porte-à-porte : **130 634 km**

L'entretien mécanique des véhicules

Le SICTOMU dispose au sein de ses locaux d'un garage moderne permettant de répondre aux besoins d'entretien mécanique avec la réactivité nécessaire pour assurer une continuité du service. Le pôle mécanique intervient sur l'ensemble des véhicules lourds et légers appartenant au SICTOMU.

Les actions de prévention et d'information

Hormis les tâches annexes ou supports des autres services, le service communication du SICTOMU assure des missions pouvant se diviser entre 2 catégories : les actions générales d'information et les actions de prévention des déchets.

Ces actions sont présentées chaque année lors d'une commission communication qui débat du plan de communication à proposer.

En 2014, ce service était partiellement composé d'un responsable qui allouait 50% de son temps à ces missions, d'une chargée de prévention (95% de son temps) et d'un responsable du service aux professionnels / chargé de communication (50% de son temps).

> Les actions générales d'information et de sensibilisation

Actions / Services réalisés en 2014	Indicateurs chiffrés
Déploiement de panneaux d'affichage <i>Fourniture et pose de panneaux de sensibilisation équipés de vitrine.</i>	18 communes équipées en 2 commandes
Information des déchèteries <i>Toute action (création de support, échanges) relatif au fonctionnement des déchèteries</i>	1 insertion publicitaire pour annoncer la rénovation des 3 déchèteries.
Bilan du mandat 2008-2014 <i>Document retraçant tous points forts durant le mandat 2008-2014</i>	200 livrets réalisés
Campagne d'information pour la double collecte de l'été 2014 <i>Diffusion de l'information relative au double passage de l'été 2014 pour les bacs de ResTE (Internet, courriers, presse, etc.)</i>	16 500 courriers distribués 2 insertions publicitaires
Opération test de collecte hippomobile <i>Test de collecte du verre des professionnels d'Uzès à cheval accompagné d'une sensibilisation des usagers concernés.</i>	4 collectes testées 3800 kg de verre ramassés
Site Internet <i>Site officiel de type fonctionnel du SICTOMU.</i>	13 319 visiteurs uniques 82 257 pages visitées

Actions récurrentes

Rapport d'activité, communiqués de presse, articles pour les bulletins municipaux, courriers d'information, réponses aux usagers, visites terrains, réalisation et diffusion de papillons, actions internes, etc.

Actions ponctuelles

Documents institutionnels destinés à la nouvelle assemblée délibérante, visuel pour une benne, accompagnement liées aux intempéries du mois d'octobre 2014.



Papillon pour la promotion de la collecte Emmaüs

Gobelets réutilisables personnalisés

Site de compostage collectif au Collège du Redounet à Uzès



Opération pilote de broyage de végétaux (mai 2014)



INDICATEURS TECHNIQUES

> Les actions de prévention des déchets

Au 1^{er} janvier 2012, le SICTOMU a conçu un plan d'actions dans l'optique d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par le Grenelle de l'Environnement. Ce programme se décline en plusieurs opérations ou services qui s'articulent autour de 3 grands axes : l'amélioration de la gestion des déchets organiques, la réduction de la production des déchets et l'amélioration de la qualité du tri et donc du taux de recyclage.

Chaque opération fait l'objet d'une analyse quantitative et qualitative avant de proposer ou non de la renouveler.

Actions / Services réalisés en 2014	Indicateurs chiffrés
<p>Le compostage domestique <i>Promotion, distribution de composteurs individuels de 400 litres ou 570 litres auprès des ménages. 8 fiches d'accompagnements sont données.</i></p>	<p>104 composteur livrés 2 716 composteurs au total Taux d'équipement sur le territoire : 14,63% Taux d'équipement pavillonnaire : 18,54%</p>
<p>Le compostage collectif <i>Promotion, distribution de composteurs collectifs. Diffusion de bio-seaux et de guides spécifiques. Plaques spéciales pour les écoles et les cimetières.</i></p>	<p>9 cimetières et 5 établissements scolaires ; 2 campings ; 4 professionnels.</p>
<p>Opération pilote « Collège » <i>Accompagnement à 360° du Collège du Redounet dans la gestion de tous ses déchets : diagnostic, animations, mise à disposition de matériel, etc.</i></p>	<p>5 composteurs installés 22 classes sensibilisées 500 élèves concernés Bacs sortis depuis l'opération : - 60% 105 heures consacrées au projet</p>
<p>Don de compost <i>Distribution gratuite de compost issu des végétaux apportés en déchèteries pour les usagers du SICTOMU. Sensibilisation à la prévention lors de cette action se déroulant pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.</i></p>	<p>9 journées sur 3 sites différents 18 tonnes distribuées 114 retraits (malgré la pluie)</p>
<p>Poulailler collectif <i>Réalisation d'un poulailler avec enclos géré par des bénévoles sur la commune de Belvezet et visant à détourner tous les déchets biofermentescibles.</i></p>	<p>Poulailler de 80 m² avec 12 poules Une dizaine de bénévoles Entre 6 et 8 kg de déchets apportés par jour</p>
<p>Opération pilote de broyage de déchets verts <i>Test de récupération dans 3 centres-villages des végétaux durant une semaine. Distribution du broyat après l'intervention d'un prestataire.</i></p>	<p>6 bennes réparties sur 3 communes 2 913 habitants concernés 15 apports pour 60 m³ au total</p>
<p>Collecte des encombrants réutilisables avec Emmaüs <i>Ramassage programmé les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois des encombrants réutilisables par Emmaüs. La centralisation des inscriptions et promotion de l'action est assurée par le SICTOMU.</i></p>	<p>24 tournées sur 12 communes 255 inscriptions 373 m³ de déchets collectés (135,5 en 2013) 9 400 papillons dans les boîtes aux lettres</p>
<p>Actions Debarrass'Utile en déchèteries <i>Récupération tous les 1^{ers} mercredis du mois à Fournès et les 3^{èmes} mercredis du mois à Lussan des objets réutilisables apportés le jour-même pour être donnés à Emmaüs.</i></p>	<p>24 journées en déchèteries 72,5 m³ de déchets détournés (40 en 2013)</p>
<p>Concours de recettes 0 déchets <i>Concours de recettes zéro déchets dans des écoles du territoire pour les classes de CM1/CM2.</i></p>	<p>3 classes participantes 3 propositions de recettes différentes</p>
<p>Promotion des gobelets réutilisables <i>Fourniture de gobelets personnalisés 25/33 cl auprès des Mairies et des associations pour générer moins de déchets lors des événements.</i></p>	<p>12 000 gobelets fournis (3000 en 2013) 11 mairies / associations bénéficiaires</p>
<p>Actions « Nettoyons la nature » <i>Accompagnement, mise à disposition de gants, de véhicules, de sacs pour nettoyer des zones de communes intéressées.</i></p>	<p>1 campagne réalisée à Collias : 50 participants 1 campagne pour 6 communes reportée (intempéries)</p>
<p>Kit « nouvel arrivant » <i>Diffusion d'un dossier contenant différents supports pour accompagner les nouveaux arrivants à la gestion de leurs déchets.</i></p>	<p>250 kits distribués en mairies 350 kits distribués à la livraison de bacs</p>
<p>Communication de proximité <i>Contrôles terrain, animations dans les marchés, gestion des anomalies de collecte, etc.</i></p>	<p>26 stands sur 3 marchés différents 1 850 foyers sensibilisés au total</p>
<p>Actions auprès des usagers non ménagers <i>Accompagnement des usagers à la redevance spéciale dans la gestion de leurs déchets (sensibilisation, prévention, information, diffusion de guides spécifiques).</i></p>	<p>1 100 sacs krafts distribués 50 visites de professionnels 2 réunions camping</p>

Les principes de base

> Règles budgétaires

Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé qui ne dispose pas d'une fiscalité propre. Au même titre que n'importe quelle collectivité locale, il est tenu d'élaborer un budget chaque année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce budget est voté par les délégués du SICTOMU lors d'un Comité Syndical qui se déroule après avoir réalisé préalablement un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le budget primitif soumis au vote des élus se doit d'être équilibré (recettes = dépenses). Il doit être recensé dans un seul et même document et sincère (les valeurs ne doivent être ni surestimées ni sous-évaluées).

> Quelles sont les dépenses du SICTOMU ?

De par son activité, le SICTOMU doit prévoir un certain nombre de dépenses qui relèveront de sa mission de collecte assurée en régie, et de traitement, transférée à SRE.

Celles-ci vont se répartir entre les coûts de fonctionnement et d'investissement. Pour chacune de ces sections, des postes de dépenses sont ainsi répartis par chapitre comptable et retranscrits dans un compte administratif présenté chaque année en comité syndical. Une structure comme le SICTOMU engagera ainsi des dépenses courantes comme des frais de personnel, des commandes de fournitures ou de gasoil, mais également d'importants investissements amortissables sur plusieurs années (acquisition de véhicules de collecte, travaux ou construction de bâtiments, etc).

Sur la base de la méthode ComptaCoût (cf. page 26), le coût total aidé TTC à la tonne était de **221€** (206 en 2013). Le coût rapporté à l'habitant était de **145€** (134 en 2013).

> Quelles sont les recettes du SICTOMU ?

1/ La principale source de financement est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, impôt lié au foncier bâti des propriétés. En effet, un taux de TEOM est voté chaque année par les communautés de communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU. Il s'agit d'un pourcentage identique pour tous les foyers d'une même commune à laquelle on applique la base locative. Depuis 2013, ce taux est identique aux 34 communes du territoire.

Taux de TEOM appliqué dans la commune

x Base locative inscrite sur les impôts locaux

= MONTANT DE LA TAXE DU FOYER A PAYER

En 2014, les produits de la TEOM auront permis de financer **86%** des dépenses globales de fonctionnement.

2/ La seconde source de financement du Syndicat est la **redevance spéciale**, appliquée aux usagers non ménagers.

En effet, la loi du 13 juillet 1992 rend obligatoire l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers dans les collectivités. Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la redevance spéciale pour les déchets non ménagers depuis le 1^{er} janvier 2004.

Selon leur emplacement, les usagers ménagers doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE, nécessitant ainsi une approche différente de facturation :

- Ceux équipés de bacs individuels sont facturés à la levée ;
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un forfait basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les 2 cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en fonction du coût réel de service rendu. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination du déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes ...

En 2014, le prix au litre appliqué aux administrations est de **0,0347€**. Celui appliqué aux autres professionnels, intégrant le prix de services annexes est de **0,0462€**.

3/ Les **autres recettes** perçues par le SICTOMU concernent :

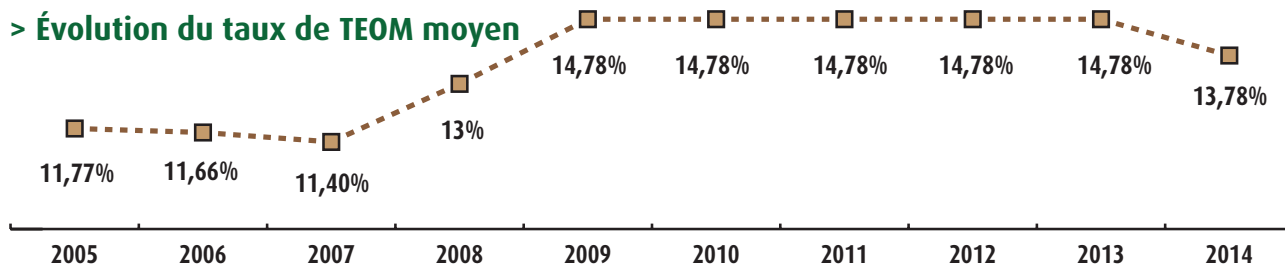
- les facturations des apports en déchèteries (des professionnels et des ménages dont l'apport est supérieur au volume accepté) ;
- le versement de subventions ;
- la vente et soutiens liés aux matériaux recyclables ;
- la FCTVA.

> Que retenir de l'année 2014 ?

↳ Grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, le taux de TEOM appliqué aux ménages, après avoir été maintenu à 14,78% pendant 5 années **a pu être baissé d'un point en 2014**. Il a donc été voté à **13,78%**.

INDICATEURS FINANCIERS

> Évolution du taux de TEOM moyen

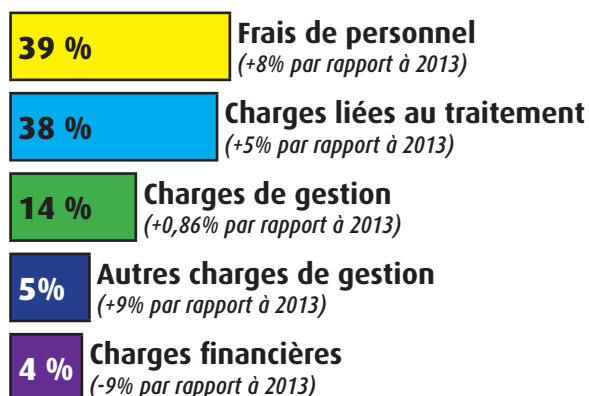


Le compte administratif 2014

Le compte administratif est un document unique qui présente le résultat des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il distingue deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il a été voté lors du comité syndical du 19 mars 2015.

> La section fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements) : 4 763 k€ (4 573 k€ en 2013)

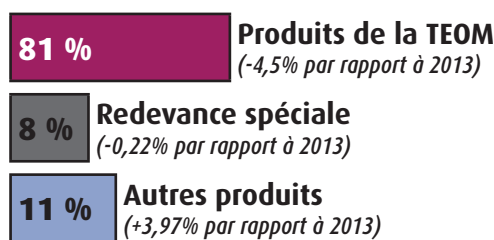


En 2014, les dépenses globales de fonctionnement atteignaient un montant de **5 319 k€**.

Par rapport à 2013 :

- L'augmentation des frais du personnel s'explique par l'augmentation du nombre de gardiens de déchèteries déployés en 2014 afin de renforcer la sécurité sur ces sites.
- Les frais de traitement facturés par SRE ont augmenté à nouveau de 5% après avoir connu une hausse de 8% l'an passé ;
- Les autres charges de gestion comprennent notamment les frais de gestion versés à SRE ou encore les paiements pour les déchèteries sous convention.

Recettes réelles de fonctionnement (hors report de résultat et amortissements) : 5 686 k€ (5 848 k€ en 2013)



En 2014, les recettes globales de fonctionnement atteignaient un montant de **5 694 k€**.

Par rapport à 2013 :

- La baisse du produit de la TEOM s'explique par la révision du taux qui est passé de 14,78% à 13,78% ;
- La redevance spéciale ne connaît pas d'évolution ;
- Les autres produits concernent la facturation des apports en déchèteries (6,5%), la vente des produits valorisés (67%), les remboursements assurances du personnel (22%) ou encore les subventions aux travaux et actions de prévention ou autres participations.

> La section investissement

Dépenses réelles d'investissement : 518 k€ (338 k€ en 2013)

Les investissements ont concerné l'achat de véhicules (1 camion Evolupac, 1 mini-benne, 1 remorque pour déchèterie mobile), l'acquisition de colonnes pour les points d'apport volontaire ou encore l'achat de bacs roulants. Ces dépenses ne constituent que 19% du montant prévu car les dépenses liées à la rénovation des déchèteries ont débuté en fin d'année 2014 et seront facturées en 2015.

Recettes réelles d'investissement : 616 k€ (671 k€ en 2013)

En 2014, le financement des investissements s'est réparti de la façon suivante :

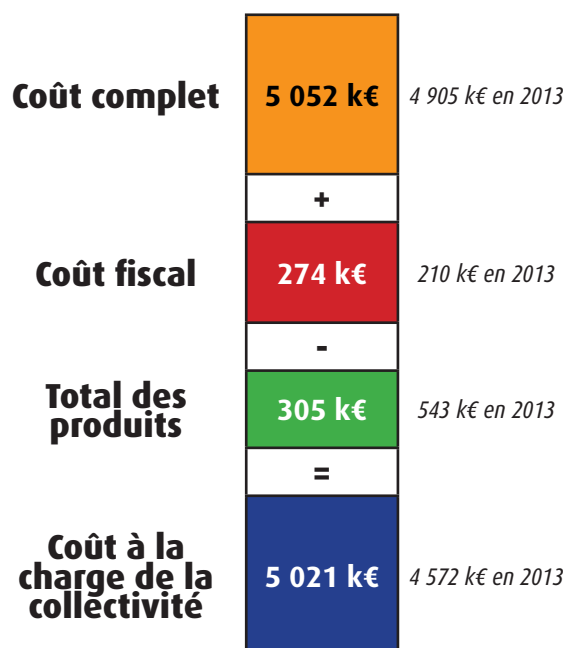
- par autofinancement : 513 k€ soit (83% des recettes) ;
- par la FCTVA : 65 k€ (11% des recettes) ;
- par concours extérieurs (acompte de subvention pour travaux dans les déchèteries) : 38 k€ (6% des recettes).

Analyse financière par la méthode ComptaCoût

La méthode ComptaCoût est utilisée pour l'analyse financière depuis le rapport annuel 2011. Système national développé par l'ADEME, elle impose une approche commune à l'ensemble des collectivités ayant une compétence déchets de sorte à pouvoir effectuer des comparaisons sur des bases similaires.

Cette méthode nécessite la mise en place d'une comptabilité analytique par le syndicat ce qui est le cas depuis 2009.

> Les coûts 2014



Le coût complet est le coût du service total Hors Taxes. Celui-ci connaît une hausse de 3% en 2014. Comme indiqué à la page précédente, cette hausse s'explique par des frais de traitement en hausse et des frais de personnel supplémentaire en raison d'un renfort de la sécurité dans les déchèteries.

Il est appliqué un taux de TVA théorique déduisant le remboursement du FCTVA (fonds de compensation) et nécessitant un amortissement des biens non amortissables en comptabilité publique M14.

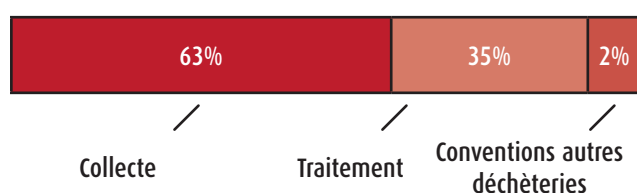
Il s'agit des recettes perçues provenant de la vente des matériaux, des subventions, des soutiens des Eco-Organismes et de la FCTVA.

Également appelé coût aidé TTC, il vise à dégager le coût réel à la charge de la collectivité. C'est ce montant qui est supporté par les ménages via la TEOM et les professionnels via la redevance spéciale. C'est à partir de ce coût que l'analyse des coûts est effectuée car c'est celle qui retranscrit au mieux la réalité de la collectivité.

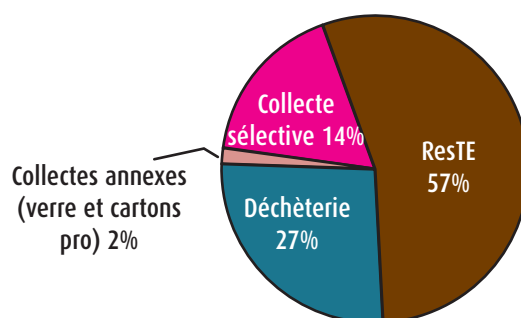
> Indicateurs

Répartition des charges sur la base du coût aidé euros TTC (5 021 k€)

Par type de mission

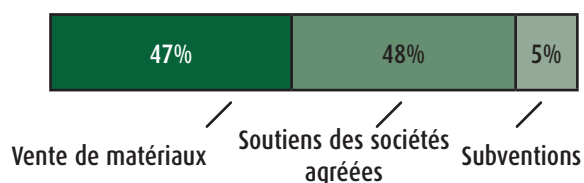


Par flux

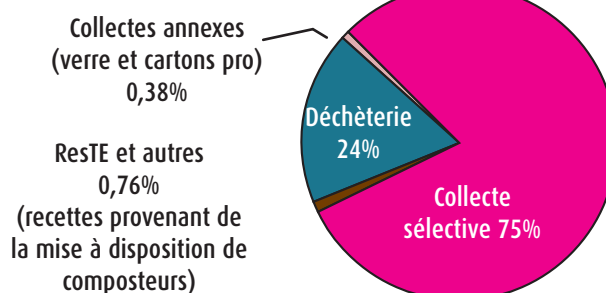


Répartition des produits sur la base du total des produits (305 k€)

Par type de recettes



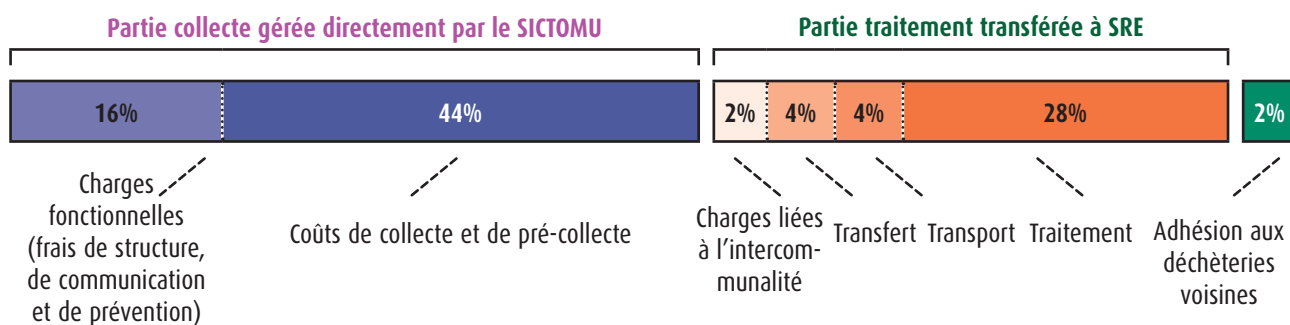
Par flux



INDICATEURS FINANCIERS

> Répartition du coût du service public (5 052 k€)

Cette répartition est calculée à partir du coût complet.



Montant annuel des principales prestations sur contrat

Prestataire	Nom du marché	Dépenses en 2014 (TTC)
ALLIANCE ENVIRONNEMENT	Hydrocurage des colonnes enterrées du SICTOMU	3 350 €
ALPHA SURVEILLANCE	Abonnement à un PC de télésurveillance et à une structure d'intervention pour le site Administratif d'Argilliers et les 3 déchèteries gérées par le SICTOMU	2 465 €
ALPHATEC	Maintenance du matériel d'alarme	2 613 €
AMA	Maintenance barrières déchèteries	4 188 €
CONTENUR	Fourniture et la livraison de bacs roulants destinés à la collecte de déchets	18 149 €
DEKRA	Vérifications périodiques des appareils de levage et des systèmes de compaction des véhicules de collecte	2 473 €
ELIS	Nettoyage et location des vêtements de travail	26 119 €
EUROMASTER	Fourniture, pose, dépose, montage, démontage et gestion du parc des pneumatiques des véhicules du SICTOMU	31 154 €
FABRIQUE DES GAVOTTES	Fourniture de composteurs	12 453 €
FAUN	Maintenance des bennes à ordures ménagères	4 608 €
MCR vérification	Vérification équipement VL limiteurs de vitesse et chrono-tachygraphes	2 645 €
MELTEM	Fourniture et la pose de panneaux d'information extérieurs avec vitrines	25 038 €
REGARD PROPRE	Nettoyage et désinfection des locaux administratifs et techniques	8 364 €
REPRO 30	Contrat maintenance matériel informatique	3 248 €
REPRO 30	Contrat maintenance photocopieurs	3 825 €
SARL JONQUET	Fourniture et livraison de Gasoil	173 177 €
SARP MEDITERRANNEE	Pompage et nettoyage des séparateurs d'hydrocarbure d'Argilliers, des trois déchèteries du SICTOMU et des fosses septiques d'Argilliers	2 266 €
SAVN	Vérification périodique et maintenance préventive des compacteurs du quai de transfert	3 074 €
SMACL ET GROUPAMA	Primes d'assurance	38 768 €
YORK GINOUVES	Lubrifiants et graisses	7 282 €

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies

AT : Accident du Travail

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine...

CC : Communauté de Communes

CG30 : Conseil Général du Gard

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EPI : Équipement de Protection Individuelle

EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mini BOM : mini-benne à ordures ménagères

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte-à-Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

ResTE : RéSIdus des Tris Éffectués (=OMR)

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès


SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a transféré la compétence traitement)

SST : Sauvetage Secourisme Travail (formation professionnelle)

RS : Redevance Spéciale. Appliqué aux usagers ménagers du territoire du SICTOMU

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliquée aux ménages du territoire du SICTOMU

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

 onformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des Communes membres doit en informer son conseil municipal avant le 30 septembre.